



ADEME

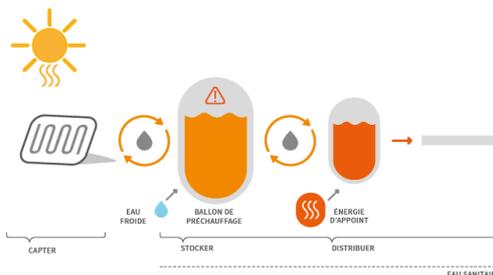


Agence de l'Environnement
et de la Maîtrise de l'Énergie

L'ADEME finance le chauffe-eau solaire de votre station de lavage pour automobiles

Qu'est-ce que le solaire thermique ?

La production de chaleur solaire est réalisée de façon simple, grâce à l'installation de capteurs solaires implantés sur une surface bien exposée (idéal au sud). Ils sont reliés à un circuit hydraulique comportant un ballon pour stocker l'eau-chaude.



Quels sont les bénéfices pour la station de lavage pour automobiles ?

La station de lavage a d'importants besoins d'eau chaude. Les périodes d'affluence coïncident avec un temps ensoleillé, précisément au moment où les capteurs solaires sont les plus productifs.

En permettant d'atteindre une production autonome **entre 30 à 70%** des besoins, le chauffe-eau solaire dégage une économie sur le poste **ENERGIE**, et substitue une part énergie fossile.



Projets éligibles

- Etude de faisabilité du projet d'installation solaire thermique
- Installation solaire thermique >25 m²
- Installation solaire thermique <25 m²
si le projet se réalise sur un territoire ayant signé un contrat de développement des EnR : Pays de Rennes, Lorient Agglomération, Lannion Trégor Communauté, Pays de Fougères, Pays de Brest, Pays de Pontivy.

Conditions

- La production d'énergie solaire utile par an doit être >350 kWh/m² de capteurs
- Le coût de l'installation solaire thermique ne dépasse pas, pour les surfaces de capteurs :
 - < 50m² = 1000 € / m²
 - > 50 m² = 800 € / m²



Projets non éligibles

- Installation solaire thermique <25 m²

Si votre projet ne répond pas aux critères d'éligibilité, un dispositif d'accompagnement a été mis en place par l'ADEME pour vous aider à améliorer la qualité et la rentabilité de votre projet d'installation solaire thermique. Contactez-nous !





Ils l'ont fait !

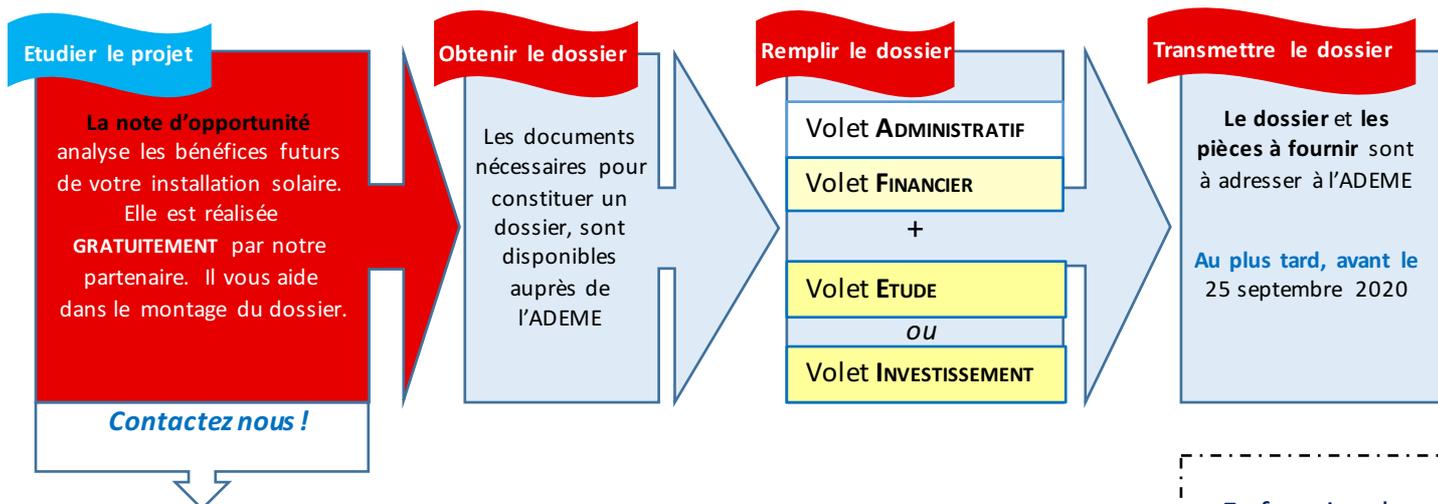
« L'exploitation de notre station de lavage génère une facture énergétique importante puisque le chauffage de l'eau est traditionnellement assuré par une chaudière au gaz naturel. En 2015, soucieux de maîtriser le poste d'exploitation ENERGIE, nous avons décidé de remplacer l'ancienne chaudière par une chaudière à condensation couplée à une installation solaire thermique. Nous étions déjà impliqués dans une démarche de développement durable active car nous avons été pionniers, en installant un système de recyclages des eaux de nos stations de lavage d'automobiles. Après 18 mois d'exploitation, nous avons constaté une économie de presque 50% de la consommation de gaz naturel. Cette installation nous donne entière satisfaction, et nous ne saurions que recommander aux porteurs de projets de se pencher attentivement sur cette solution, efficace tant pour son bilan environnemental qu'économique. »

Christophe Couderc
Gérant de la station PROP'AUTO à Vannes

Chiffres à retenir

- **26,6 k€** : Coût global de l'installation solaire
- **15,4 k€** : Subvention de l'ADEME
- **32 m²** : Surface de panneaux installés
- **782 kWh / m²** : Production moyenne par an
- **24 395 kWh** : Production annuelle
- **3 376 m³** : Economie la consommation de gaz
- **47,40%** : Economie sur la consommation
- **70%** : Couverture des besoins en eau-chaude
- **864 m³** : Consommation annuelle d'eau
- **5** : Nombre de piste de lavage

POUR DÉPOSER, un dossier de demande de subvention :



Vos contacts, pour + d'informations :

- En Bretagne : Claire BARAIS, claire.barais@ademe.fr - 02 99 85 89 23
Sophie PLASSART, sophie.plassart@ademe.fr - 02 99 85 89 22
- Dans les Pays de la Loire : Pierre CHABRET, pierre.chabret@ademe.fr - 02 40 35 80 20

En fonction de votre projet, obtenez une subvention de **30 à 65 %** maximum.

Pour en savoir plus sur LE SOLAIRE THERMIQUE

- Fiche « ILS L'ONT FAIT Chauffe-eau solaire sur une station de lavage pour automobiles » : <http://bretagne.ademe.fr/sites/default/files/files/Mediatheque/Publications/chauffe-eau-solaire-station-lavage-auto.pdf>
- Guide "Le solaire thermique" : <http://bretagne.ademe.fr/sites/default/files/files/Mediatheque/Publications/solaire-thermique-installations-eau-chaude-sanitaire-collectives.pdf>
- FOND « chaleur renouvelable » pour le soutien financier des études de faisabilité et des investissements dans le solaire thermique : www.ademe.fr/fondschaleur